**Zeitschrift:** Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie

**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie

**Band:** - (2006)

Heft: 6

**Artikel:** "Nous tenons le bon cap" : Interview

Autor: Berg, Marco / Riva, Klaus

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-644023

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



INTERNET

Fondation Centime Climatique: www.fondationcentimeclimatique.ch

Depuis octobre 2005, un «centime climatique» est prélevé sur l'essence et le diesel. La redevance s'élève à 1,5 centime par litre de carburant, ce qui se traduit par 100 millions de francs de recettes par année. Baptisée «Fondation Centime Climatique», une fondation de droit privé est chargée d'affecter ces fonds au financement de projets en Suisse et à l'étranger en vue de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La fondation a conclu avec la Confédération une convention aux termes de laquelle elle s'engage à réaliser des économies de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 9 millions de tonnes pour la période de 2008 à 2012. En cas d'échec, une taxe sur le CO<sub>2</sub> sera prélevée sur les carburants. Tient-elle le bon cap? Réponse en compagnie de Marco Berg, directeur de la Fondation Centime Climatique.

# Marco Berg, la Fondation Centime Climatique est entrée en activité il y a un an. Où en êtesvous aujourd'hui?

Nous avons conclu des contrats portant sur un volume total de 3,6 millions de tonnes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Nous remplissons ainsi déjà près d'un tiers de l'objectif fixé par le Conseil fédéral. Ces succès me permettent d'être confiant. Je suis convaincu que d'ici la fin juin 2007, nous serons parvenus à prouver, conformément aux exigences du Conseil fédéral, que la fondation est en passe de réaliser ses objectifs et de respecter ses engagements.

### Comment les recettes de la fondation sont-elles utilisées?

Nous investirons les deux tiers des 740 millions de francs que le centime climatique générera jusqu'en 2012 dans des projets nationaux, surtout dans les domaines de l'assainissement des bâtiments, des transports, de la chaleur indus-

trielle, des rejets thermiques et du chauffage des locaux. Les 200 millions de francs restants seront consacrés à l'achat de certificats de Kyoto issus de projets à l'étranger.

## Les réductions de $CO_2$ sont bien moins chères à l'étranger qu'en Suisse. Comment l'expliquezvous?

Dans des pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, une tonne de CO<sub>2</sub> coûte environ 20 francs, contre une centaine en Suisse. La raison en est simple: alors que la Suisse a mis en œuvre des mesures d'efficacité énergétique depuis longtemps déjà, les technologies écologiques sont encore peu utilisées dans ces Etats. Leur potentiel d'économie est donc considérable et un maximum d'impact peut être obtenu à des coûts moindres. D'anciennes installations de production peuvent être avantageusement remplacées par des technologies modernes.

#### Pourriez-vous citer quelques exemples?

Au Brésil, la fondation soutient l'exploitation d'une centrale énergétique à plaquettes de bois. Sans notre engagement, la poursuite de l'exploitation de cette installation, construite en 2002, aurait été mise à mal. En Nouvelle-Zélande, nous avons acquis des certificats de Kyoto pour la construction d'un parc éolien. Il sera vraisemblablement mis en service au printemps prochain.

Une centrale énergétique à plaquettes de bois à Itacoatiara au Brésil.

Ces deux contrats permettront à la fondation de comptabiliser une réduction des émissions de  $CO_2$  de 0,54 million de tonnes.

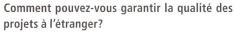
## Comment la fondation est-elle au courant de tels projets?

Deux courtiers et un agent sous contrat ont été chargés de négocier et de livrer des certificats étrangers pour le compte de la fondation, à concurrence de 6,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. De plus, nous participons au fonds d'une banque de développement qui met à disposition des capitaux destinés à l'achat de certificats de Kyoto.

à 400 000 tonnes de  $CO_2$  a été obtenu, pour cinq projets déposés. Quant au programme Intermédiaires – sept intermédiaires sous contrats gèrent l'entremise de projets – nous sommes parvenus, jusqu'à fin septembre, à mettre en route 47 projets pour un volume de réduction total de 140 000 tonnes de  $CO_2$ .

L'un des intermédiaires n'est autre que l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Sa mission consiste à conclure des conventions d'objectifs librement consentis avec l'économie en vue de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Comment faitesvous pour éviter les «doublons»?

«Nous ne finançons que des projets sur lesquels notre engagement induit un impact démontré de réduction supplémentaire des émissions de CO<sub>2</sub>.»



Nous ne soutenons que les projets certifiés selon les règles fixées par le Protocole de Kyoto. Pour être retenu, un projet doit au préalable être approuvé par l'autorité compétente de l'ONU. Cette organisation pose notamment des exigences élevées en matière de preuves de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Les propriétaires de projet doivent illustrer de manière plausible le potentiel d'économies de CO<sub>2</sub>. De surcroît, ils doivent montrer comment les réductions escomptées seront mesurées. Toutes ces indications doivent en outre être dûment attestées par des sociétés de révision autonomes.

### En Suisse, la fondation a lancé quatre projets d'investissement. Qu'en est-il à ce jour?

Tous les programmes ont démarré sur les chapeaux de roue. Dans le cadre du programme *Bâtiments*, nous avons conclu 122 contrats portant sur une enveloppe totale de l'ordre de 1,6 million de francs. Son impact sur la réduction des émissions devrait avoisiner 5000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, lors de la première ronde d'appels d'offres liés au programme *Enchères*, la fondation a acquis une réduction de 50 000 tonnes de CO<sub>2</sub> au prix moyen de 85 francs. En ce qui concerne le programme *Projets à grande échelle*, un volume de réduction des émissions estimé

Nous ne finançons que les projets sur lesquels notre engagement induit un impact démontré de réduction supplémentaire des émissions de CO<sub>2</sub>. L'AEnEC négocie donc des volumes de réduction supplémentaire de CO<sub>2</sub> auprès d'entreprises ayant déjà conclu une convention d'objectifs librement consentie avec la Confédération; leur convention doit avoir été soumise à un audit. Autrement dit, la fondation ne s'octroie que la part du volume de réduction de CO<sub>2</sub> que les entreprises réaliseront au-delà des quantités de réduction des émissions contractuellement fixées d'entente avec la Confédération.

## Comment est organisée la collaboration avec le réseau SuisseEnergie?

Cette coopération est très réjouissante. Au cours de la première année d'existence de la fondation, une excellente base de confiance a été établie. Nous avons pu démontrer de manière crédible que la fondation prend la protection du climat très au sérieux; elle ne se contente pas de s'efforcer d'éviter l'introduction d'une taxe sur le CO<sub>2</sub> par des pseudo-mesures.

Interview: Klaus Riva



### Fondation Centime Climatique

Le centime climatique est prélevé à raison de 1,5 centime par litre d'essence ou de gazole (taxe sur la valeur ajoutée en sus). Mesure volontaire adoptée par l'économie, il est perçu par la Fondation Centime Climatique, qui est organisée sous le régime du droit privé. La fondation est libre dans l'affectation des fonds, elle n'est soumise à aucun contrôle des pouvoirs publics quant à l'utilisation de ses recettes.

Grâce aux près de 100 millions de francs dont elle dispose chaque année par le biais du centime climatique prélevé sur les carburants, la fondation s'est engagée vis-à-vis de la Confédération à fournir une contribution essentielle aux objectifs en matière de politique climatique fixés dans le cadre des engagements de Kyoto et de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Le contrat qu'elle a conclu avec la Confédération fixe des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. En soutenant des projets de protection du climat efficaces, la fondation doit réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 1,8 million de tonnes par année à l'horizon 2008 à 2012: une diminution minimale de 0,2 million de tonnes doit être réalisée en Suisse, mais au maximum 1,8 million de tonnes à l'étranger.

Pour y parvenir, la fondation a créé les quatre programmes d'investissement: «Bâtiments», «Enchères», «Intermédiaires» et «Projets à grande échelle».

L'activité de la fondation est initialement limitée à fin 2007. Sur la base de son business plan définitif, la Confédération statuera sur la poursuite de son activité à l'horizon 2012. D'ici fin 2007, elle devra avoir apporté la preuve de sa capacité à remplir les exigences posées.

#### Personne de contact:

Marco Berg, marco.berg@stiftungklimarappen.ch www.fondationcentimeclimatique.ch